



## Le CLEMI est le centre d'éducation aux médias du ministère de l'Éducation nationale

Il est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif. Cet objectif ne peut être atteint qu'en établissant un partenariat constant avec les professionnels de l'information.

Il organise des formations destinées :

- ▶ à connaître le système des médias, déchiffrer les messages d'information et découvrir la nécessité d'une lecture critique et pluraliste de l'actualité;
- ▶ à accompagner la parole des élèves dans le cadre scolaire, pour les former à la responsabilité et à l'exercice de la liberté.

L'action du CLEMI s'inscrit dans les programmes officiels (pour la *Semaine* par exemple le programme de 6<sup>e</sup> d'éducation civique) mais surtout dans les recommandations du **socle commun de connaissances et de compétences** :

« Les élèves devront être capables de jugement et d'esprit critique, ce qui suppose être éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société ».

Les compétences sociales et civiques (sixième compétence)

« Il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en œuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs ».

Esprit d'initiative (septième compétence)

Il existe, dans chaque académie, une équipe du CLEMI qui peut vous aider à réussir votre *Semaine de la presse*. Vous en trouverez les coordonnées sur le site [www.cleml.org](http://www.cleml.org)

**CLEMI** 391 bis rue de Vaugirard, 75015 Paris  
Tél. : 01 53 68 71 00 - Fax : 01 42 50 16 82  
semaine.presse@cleml.org

[www.cleml.org](http://www.cleml.org)

21 - 26 mars 2011

# 22<sup>e</sup> SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE<sup>®</sup>

**Enseignants,  
participez !**

**INSCRIPTIONS  
du jeudi 6 janvier, 12 h 00  
au samedi 5 février 2011  
sur [www.cleml.org](http://www.cleml.org)**





# Participez à la *Semaine de la presse* Inscrivez-vous avant le samedi 5 février 2011

## POUR VOUS INSCRIRE

- ★ **Munissez-vous du numéro RNE de votre établissement.**
- ★ **Ne faites qu'une inscription par école ou par établissement scolaire.**  
Le principe de la diffusion des titres est : « par semaine et par école ou établissement, envoi d'un seul exemplaire du titre réservé ».
- ★ **Notez soigneusement le code personnel qui vous sera attribué.**  
Ce code est délivré dès l'enregistrement de vos coordonnées, avant le début de la réservation des titres. Avec ce code, vous pourrez procéder à des compléments de réservation.
- ★ **Il reste toujours des exemplaires libres à la réservation,**  
n'hésitez pas à compléter votre cartable de titres jusqu'à la clôture des inscriptions. L'an dernier, plus de 150 titres et 100 000 exemplaires étaient encore libres à la réservation...
- ★ **Environ 10 jours après l'inscription,** les enseignants reçoivent à l'adresse qu'ils ont indiquée sur la fiche d'inscription : un récépissé d'inscription, un *Dossier pédagogique* et trois affiches.

## CALENDRIER

**22<sup>e</sup> SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE<sup>®</sup>**

**21 - 26 mars 2011**

Inscription des établissements scolaires

**Du jeudi 6 janvier 2011 - 12 h 00 au samedi 5 février 2011**  
sur [www.clemi.org](http://www.clemi.org)

## CONSEILS

- ★ **Vérifiez soigneusement les informations de votre fiche d'inscription**  
(nom, adresse, courriel, téléphone...).  
Attention à bien contrôler l'adresse postale de votre établissement !
- ★ **La réservation des titres doit être faite en fonction de votre projet pédagogique** et en ménageant la sensibilité des élèves.
- ★ **La livraison des exemplaires de journaux et de magazines** se fera du mardi 15 au lundi 21 mars midi au plus tard (les quotidiens seront datés du lundi 14 mars 2011).
- ★ **Vous pouvez toujours demander directement aux éditeurs,** en argumentant, les titres qui sont épuisés et qui vous sont indispensables.
- ★ **Les informations réglementaires de la *Semaine de la presse et des médias dans l'école*<sup>®</sup>** figurent au

Bulletin officiel du  
Ministère de l'Éducation nationale  
n°40 du 4-11-2010

## ORGANISEZ VOS SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES

- ★ **Le thème est : « Qui fait l'info ? ».**  
Il pourra s'agir de s'interroger sur :
  - les questions liées aux sources de l'information ;
  - au statut et à la déontologie des journalistes ;
  - à la différence entre communication et information.
- ★ **Vous trouverez sur le site du CLEMI :**
  - des fiches pédagogiques ;
  - les informations de dernière minute ;
  - les coordonnées de tous les médias inscrits ;
  - des propositions d'interventions de journalistes et les opérations organisées pour la 22<sup>e</sup> édition.
- ★ **Contactez directement les professionnels que vous souhaitez accueillir.**
  - Invitez-les après avoir défini votre thème, le nombre d'élèves impliqués...
  - Adresses disponibles sur le site Internet [www.clemi.org](http://www.clemi.org)
- ★ **Rien n'interdit de prolonger la *Semaine*,** dans la mesure où le chef d'établissement donne son accord.